Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 10 juillet 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 16 juillet 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_12-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 16 juillet 2026	N° Acte : B-2026-07-16-12
Objet : État d'avancement du volet 2 du pacte Finistère 2030 : choix du scénario et validation du plan de financement 2025/2026	Classification : 7.10 – Divers

1.1 Les projets communautaires

Dans le cadre de la programmation (2025-2026) du pacte Finistère 2030, les projets inscrits doivent être terminés pour le 31 décembre 2026 au plus tard.

Pour rappel, les projets communautaires inscrits au volet 2 sont les suivants :

	Projets	Avancement	Montants
Demande de fonctionnement	Fonctionnement du CLIC	Réalisé dans les délais	95 000 €
Demandes d'investissement	Restauration de la chapelle de Tronoën	Réalisé dans les délais	60 000 €
	PAPI : achat et démolition de deux habitations à Treffiagat dans le cadre la protection face aux submersions marines	Réalisé dans les délais	100 000 €
	Traitement biologique de la station d'épuration de Loctudy	Non réalisé dans les délais	80 000 €
	Traitement biologique de la station d'épuration de Pont-l'Abbé	Non réalisé dans les délais	80 000 €

Un projet non réalisé peut être remplacé par un autre projet sous-réserve de l'avis du département si le délai de réalisation intervient au plus tard le 31 décembre 2026.

1.2 Les projets communautaires en remplacement des projets non réalisés

Les projets à remplacer sont les deux équipements de traitement bactériologique des stations d'épuration (STEP) de Loctudy et Pont-l'Abbé, les montants alloués par le pacte Finistère étaient respectivement de 80 000 € pour chacun des projets.

Deux scénarios de remplacement des projets non réalisés ont été présentés aux membres du bureau qui ont opté pour le scénario suivant :

Scénario 2 : proposer un projet eau/assainissement et un projet solidarité

Budget prévisionnel du renforcement du réseau de refoulement du poste de Lodonnec Loctudy à Kervilizic (avec remplacement de 500 ml environ par réseau en DN 250 mm) :

Dépense (HT) en euros		Recette (HT) en euros	
Travaux	264 000 €	Pacte Finistère 2030 – volet 2 (30%)	80 000 €
		Communauté de communes du Pays bigouden sud (autofinancement) (70%)	184 000 €
Total	**264 000 €**	**Total**	**264 000 €**

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_12-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 16 juillet 2026	N° Acte : B-2026-07-16-12
Objet : État d'avancement du volet 2 du pacte Finistère 2030 : choix du scénario et validation du plan de financement 2025/2026	Classification : 7.10 – Divers

Budget prévisionnel de la micro-crèche :

Dépense (HT) en euros		**Recette (HT) en euros**	
Travaux	935 065,20 €	DSIL (arrêté du 16/06/2023)	90 000 €
		Caisse d'allocations familiales du Finistère	200 000 €
		Région Bretagne – « Bien vivre partout en Bretagne »	75 000 €
		Pacte Finistère 2030 – volet 2	80 000 €
		Communauté de communes du Pays bigouden sud (autofinancement)	490 065,20 €
Total	**935 065,20 €**	**Total**	**935 065,20 €**

Considérant le montant des investissements à réaliser et les financements mobilisables ;

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.52211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I au président et/ou au bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2026-04-16-07 du 16 avril 2026 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- opte pour le scénario n° 2 ci-avant exposé ;
- valide les plans de financement des projets présentés ci-dessus ;

Le président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire pour solliciter la subvention auprès du département.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)